

Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 1 – 4 septembre 2014

C'est la rentrée!

Septembre correspond à la fin des vacances. C'est aussi le retour de notre infolettre *Les Nouvelles*. C'est donc avec une petite semaine retard et un grand plaisir que nous vous retrouvons. Bonne rentrée à tous !

Reddition de compte du PSOC : Aide-mémoire

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a produit un aide-mémoire destiné aux responsables des organismes communautaires admis au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). On y détaille les documents à déposer lors de la reddition de compte. Il est important de mentionner que ces documents doivent être rédigés en français, et déposés en format papier uniquement, dans les trois mois suivant la fin de votre année financière. Pour toute information, communiquez avec le secrétariat des activités communautaires au 514-286-6500, poste 5688. Vous retrouverez le guide : *La reddition de compte dans le cadre du soutien global à la mission; programme de soutien aux organismes communautaires*, ainsi que l'aide-mémoire de l'Agence en **pièces jointes**.

Appel de projets de la CRÉ

Nous en avons parlé souvent dans *Les Nouvelles*, mais rappelons que la date de dépôt des projets pour cette subvention est le **19 septembre 2014, 17h**. Bon succès!

Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Dans son [communiqué](#) du 12 juin 2014, Monsieur Carlos Leitão, ministre des Finances, annonçait la mise sur pied de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Le mandat de la Commission sera « d'accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal ».

Dans son [billet](#) publié le 12 juin 2014, Monsieur Jacques Benoit, coordonnateur de la Colalition solidarité santé, réagissait: « Nous savions déjà que cette commission serait présidée par M. Luc Godbout, directeur du Département de fiscalité à l'Université de Sherbrooke et co-auteur du rapport Godbout-Montmarquette. On se rappellera que c'est sur la base des conclusions exagérées de ce rapport que le premier ministre Couillard a déclaré que nous n'avions plus les moyens de nos programmes sociaux, et enclenché un processus de démantèlement de nos services publics, principalement ceux qui contribuent à une redistribution, même insuffisante, de la richesse ».

Monsieur Benoît croit que les compressions annoncées par Monsieur Leitão, lors du dépôt de son budget en juin dernier, sont « le premier outil de démantèlement des services publics ». Le deuxième outil de déconstruction serait selon lui la Commission de révision des programmes, présidée par Madame Lucienne Robillard.

Le Ministre Leitão fait le point

Dans son [article](#) publié le 26 août 2014 dans *La Presse*, Martin Ouellet rapport les propos de Carlos Leitão, ministre des Finances à l'entrée du conseil des ministres. Carlos Leitão confirme que des services publics risquent de disparaître.

Le plan de match du gouvernement Couillard pour atteindre l'équilibre budgétaire implique des compressions de 2,7 milliards \$ cette année et de 2,4 milliards \$ l'an prochain. Pour limiter la croissance des dépenses à moins de 2% cette année et à 0,7% l'an prochain, la Commission permanente de révision des programmes devra trouver des façons d'économiser 3,2 milliards \$. L'auteur de l'article que 60% des dépenses de programmes servent à payer des salaires.

Ce sont toutes les missions de l'état qui seront passées au peigne fin, ce qui veut dire que plusieurs services publics pourraient être touchés. Selon Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, la Commission permanente de révision des programmes prépare ses premières recommandations, qu'elle fera connaître dès le mois d'octobre.

Même s'il refuse de parler de coupes, Monsieur Coiteux explique que l'ensemble des dépenses du portefeuille, des programmes, des organismes et leurs façons de faire seront examinés afin d'y apporter des changements permanents.

Changements en matière de curatelle publique

Dans son [article](#) paru le 7 août 2014 dans *Le Devoir*, Daphnée Hackey rapporte une décision récente de la Cour d'appel qui pourrait octroyer de nouveaux droits aux personnes sous la tutelle du Curateur public.

Cette décision fait suite aux démarches d'une dame de 88 ans placée sous curatelle, qui conteste depuis plusieurs mois la décision du Curateur public de vendre son immeuble. Il est impossible pour toute personne sous curatelle, d'avoir recours à un autre représentant légal que le Curateur, même en cas de désaccord. Un juge de la Cour d'appel a constaté ce conflit d'intérêts et a exceptionnellement ordonné au procureur général d'examiner la loi de plus près.

Selon Ura Greenbaum, directeur de l'Association pour la défense des personnes et de leurs biens sous curatelle publique et ancien juriste à la retraite, la vente du triplex par le Curateur est illégale. Le Curateur doit uniquement vendre les biens d'une personne lorsque celle-ci rencontre des problèmes de liquidité, ce qui n'est pas un problème dans ce cas-ci. Monsieur Greenbaum souligne : « Ce qui est complètement ironique, c'est que le Curateur public n'a des comptes à rendre à personne, et en plus, les dossiers sont confidentiels et seulement accessibles avec son accord... »

Présentement, 49% des nouveaux régimes de protection publics sont des personnes atteintes de maladies dégénératives. Selon Monsieur Greenbaum, ce genre d'injustices risque de se multiplier puisqu'avec le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes seront placées sous curatelle.

Commission sur la répression politique

La Commission populaire sur la répression politique (CPRP) a pour mandat de faire entendre les victimes et témoins de répression politique, tant juridique et législative que médiatique et policière. Pour évaluer ses effets sur les individus et les groupes militant pour des causes, la Commission vous invite à lui faire part de votre expérience par le biais de témoignages et de mémoires. Un rapport sera ensuite rédigé et rendu public à l'issu des audiences.

Les audiences de Montréal se tiendront du **10 au 13 septembre 2014**. Pour participer, il possible de remplir le [formulaire en ligne](#) ou de faire parvenir votre formulaire à l'[adresse postale](#) à l'attention de Céline Bellot, commissaire permanente.

Parking day

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRÉ-Montréal) organise la 3^e édition du Parking Day. Le CRÉ-Montréal invite les organismes dédiés au bien-être des aînés sur l'île de Montréal, à utiliser de façon créative les espaces réservés habituellement au stationnement. Une façon intéressante d'obtenir de la visibilité et de mettre de l'avant votre vision et vos réalisations. Cet événement aura lieu le **19 septembre 2014**. Pour plus de détail, consultez le [site internet de l'événement](#) et le [guide de participation](#).

Santé mentale : Confidentialité et consentement

Les conférencières Johanne Boivin, consultante et intervenante en éthique appliquée, et Suzanne Larose, chargée de cours à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal animeront une conférence intitulée : « La confidentialité et le consentement en santé mentale : une question d'éthique ».

Il y sera question des enjeux soulevés par la confidentialité et le consentement libre et éclairé. Pour plus d'information sur cette formation offerte par la filiale montréalaise de l'Association canadienne pour la santé mentale, consultez le formulaire en *pièce jointe*.

Formation du RIOCM sur les RVER

Cette formation gratuite sur les régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) du RIOCM se tiendra le lundi 22 septembre 2014 de 9h30 à 12h au Centre St-Pierre. Pour plus d'information, contactez Marie-Chantal Locas au 514-277-118 ou à inscriptions@riocm.ca. Pour connaître les autres formations offertes par le RIOCM, consultez le [programme](#).

Santé mentale : Confidentialité et consentement

Les conférencières Johanne Boivin, consultante et intervenante en éthique appliquée, et Suzanne Larose, chargée de cours à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal animeront une conférence intitulée : « La confidentialité et le consentement en santé mentale : une question d'éthique ».

Il y sera question des enjeux soulevés par la confidentialité et le consentement libre et éclairé. Pour plus d'information sur cette formation offerte par la filiale montréalaise de l'Association canadienne pour la santé mentale, consultez le formulaire en *pièce jointe*.

Le MDC, ailleurs dans le monde...

Un aîné qui emménage dans une maison de retraite doit parfois faire le deuil des vacances à l'étranger. [Linkedage](#), un réseau social créé en Slovénie il y a un an, pilote un programme d'échange de maison de retraite qui permet aux aînés de continuer à voyager. Il en coûte 60 euros pour s'inscrire sur le réseau, plus le coût de son billet d'avion aller/retour. Rien à déboursier pour le logement, les frais de santé, la nourriture et les divertissements.

Après une expérience concluante en Slovénie, Linkedage a développé une plateforme internet reliant les maisons de retraite de qualité équivalente en Europe et dans le monde, afin de permettre aux pensionnaires d'échanger leurs logements pour de courtes durées. Une belle façon pour les aînés de voyager, en toute sécurité.

Version imprimable ci-jointe.

Offres d'emploi ci-jointes.